



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/944

Le 21 février 2020

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: **Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion)**
 – **Proposition de suppression de 5 Questions UIT-R**

À sa réunion tenue le 14 février 2020, la Commission d'études 6 des radiocommunications a proposé la suppression de 5 Questions UIT-R conformément à la Résolution UIT-R 1-8 (§ A2.5.3). Les Questions UIT-R qu'il est proposé de supprimer sont indiquées dans l'Annexe. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de la suppression d'une Question UIT-R est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Compte tenu des dispositions du § A2.5.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8, les États Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 21 avril 2020, s'ils approuvent ou non les propositions ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative.

A handwritten signature in blue ink, reading 'Mario Maniewicz'.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: Proposition de suppression de 5 Questions UIT-R

Annexe

Questions UIT-R dont la suppression est proposée

Question UIT-R	Titre
65/6	Besoins en fréquence de la radiodiffusion sonore
105/6	Spectre nécessaire à la radiodiffusion télévisuelle
114/6	Caractéristiques des téléviseurs et des antennes de réception de télévision, essentielles pour la planification des fréquences
124/6	Méthodes de mesure pour la vérification et la validation des procédures de planification de la radiodiffusion télévisuelle et sonore numérique
138/6	Méthodes permettant de signaler que l'intensité sonore est réglée correctement
